

**REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2017\_260**

L'an deux mille dix sept, le douze octobre, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à ALIXAN, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 06/10/2017

Nombre de conseillers : - en exercice : 114 - présents : 82 - votants : 106

**OBJET : BUDGET ANNEXE STATION HYDROGÈNE 2017 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

**PRESENTS :**

BICHON LARROQUE Aurélie, ROMAIN Michel, VIAL Elisabeth, PRELON Patrick, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, FRECENON Béatrice, ROLLAND Christian, AUDIBERT Geneviève, COLLIGNON Bernard, MENOZZI Gaëtan, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, COMBE Claude, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BELLIER François, BUIS Pierre, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORN Y Patrice, PELAT Bernard, HOURDOU Philippe, PEYRARD Marylène, VALLON Bernard, SAYN Pierre, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BANDE Pascal, CARDI Jean-Pierre, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, ROBERT David, TACHDJIAN Jeanine, DEROUX Gérard, DUC Bernard, BARRY Francis, MASSON Serge, QUET Dominique, BARTHELON Bernard, AGRAIN Françoise, LABRIET Gérard, BRUSCHINI Jean-Jacques, BONNEMAYRE Jacques, BOUCHET Gérard, BRARD Lionel, CHALAL Nacy, CHAUMONT Jean-Luc, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, JUNG Anne, KOULAKSEZIAN-ROMY Annie, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, MOUNIER Françoise, NAKIB-COLOMB Zabida, PAULET Cécile, PONSARD-CHAREYRE Michel, POUTOT Renaud, PUGEAT Véronique, ROYANNEZ Patrick, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule, VEYRET Pierre-Jean

**ABSENT(S) ayant donné procuration :**

Madame NIESON Nathalie a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian  
Monsieur RASCLARD Hervé a donné pouvoir à madame FRECENON Béatrice  
Madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène  
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à monsieur COLLIGNON Bernard  
Monsieur LARUE Fabrice a donné pouvoir à monsieur DUC Bernard  
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves  
Monsieur BORDAZ Christian a donné pouvoir à monsieur LABRIET Gérard  
Monsieur BOURNE Claude a donné pouvoir à monsieur FUHRER Gérard  
Monsieur BRUNET Bernard a donné pouvoir à monsieur MEURILLON Jean  
Monsieur BIGNON Daniei a donné pouvoir à monsieur BARTHELON Bernard  
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François  
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève  
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe  
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à madame TACHDJIAN Jeanine  
Madame BROSE-TCHEKEMIAN Nathalie a donné pouvoir à madame BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe  
Monsieur PIENEK Pierre a donné pouvoir à madame GUILLEMINOT Karine  
Madame THORAVAL Marie-Hélène a donné pouvoir à monsieur ROBERT David  
Monsieur TROUILLER Luc a donné pouvoir à madame COLLOREDO BERTRAND Magda  
Monsieur LUNEL Gérard a donné pouvoir à monsieur CARDI Jean-Pierre  
Madame BELLON Hélène a donné pouvoir à monsieur CHAUMONT Jean-Luc  
Monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck a donné pouvoir à madame PAULET Cécile  
Monsieur MONNET Laurent a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck  
Monsieur RYCKELYNCK Jean-Baptiste a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule  
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à madame PUGEAT Véronique

Avec la dissolution du Syndicat Mixte Rovaltain, le budget Station Hydrogène va centraliser l'ensemble des opérations concernant les équipements de la zone économique. En effet, outre la station hydrogène, le Syndicat gère deux bâtiments dont les locaux d'un restaurant ainsi qu'un parking. Cette gestion publique des équipements devrait s'accroître compte-tenu des besoins croissants de stationnement. Le budget nécessite donc d'être renommé même si cette intervention ne sera juridiquement réalisée qu'en 2018.

D'ici là, la présente décision modificative intègre les opérations relatives aux équipements de Rovaltain.

La décision modificative est équilibrée en section de **fonctionnement** à hauteur de 47 750.00€

La décision modificative est équilibrée en section d'**investissement** à hauteur de – 685 000.00 €.

		Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	604 - Achats d'études et prestations de services	30 000,00 €	
	605 - Achats de matériel, équipements et travaux	8 000,00 €	
	627 - Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	
	63512 - Taxes foncières	8 750,00 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7083 - Locations diverses		19 000,00 €
	7087 - Remboursements de frais		8 750,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	7588 - Autres		20 000,00 €
<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>47 750,00 €</b>	<b>47 750,00 €</b>

		Dépenses	Recettes
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	650 000,00 €	
	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	35 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euro		685 000,00 €
<b>Section d'Investissement</b>		<b>685 000,00 €</b>	<b>685 000,00 €</b>

Le Conseil communautaire à :

- Contre : ..... 0 voix
- Abstention : ..... 5 voix
- Pour : ..... 101 voix

DECIDE :

- de renommer le budget station hydrogène en budget annexe « Equipements de la zone Rovaltain »,
- d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Station Hydrogène 2017 tel que joint à la présente :
  - au titre du fonctionnement : 47 750.00 €,
  - au titre de l'investissement : 685 000.00 €,
- d'autoriser et de mandater le Président ou son représentant, monsieur Christian GAUTHIER, Vice-président, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Valence, le 19 octobre 2017  
Le Président,  
Par délégation,  
Emmanuelle CHAMBARD  
Directrice Générale Adjointe

**Valence Romans Agglo**

Rovaltain - Avenue de la gare

BP 10388

26958 Valence Cedex 09

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.